

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

-----  
**Rapport N° 19**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES ANIMATIONS COMMERCIALES 2022 À L'ASSOCIATION  
GRAND PASSAGE BLATIN FOCH**  
-----

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Valérie BERNARD

-----  
*Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.*

*M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.*

*M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.*

*M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).*

---

**Rapport N° 19**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES ANIMATIONS COMMERCIALES 2022 À L'ASSOCIATION**  
**GRAND PASSAGE BLATIN FOCH**

---

L'association du Grand Passage Blatin Foch (loi 1901) sollicite le soutien de la Ville pour l'organisation de ses animations.

## 1. Présentation

L'association du Grand Passage Blatin Foch a pour but de regrouper les commerçants du passage afin de favoriser son attractivité par la mise en place d'actions et animations commerciales.

L'association connaît une nouvelle dynamique depuis l'arrivée de nouveaux commerçants sur la galerie commerçante, et souhaite s'investir durablement, en mettant en place plusieurs temps forts dans l'année.

Cette année, et afin de permettre une meilleure visibilité de l'avenir, l'association du Grand Passage Blatin Foch a effectué une seule et même demande de subvention pour toutes les animations prévues jusqu'à la fin 2022.

L'association met ainsi en place plusieurs temps forts sur son quartier, à savoir :

- Les marchés nocturnes: les 8 septembre, 6 octobre et 3 novembre, commerçants, artisans et artistes se rassemblent dans le passage afin notamment de compléter la proposition commerciale présente sur le quartier, et met en avant des savoir-faire locaux ;
- les ateliers d'Halloween : pour célébrer l'arrivée de l'automne, l'association met en place des ateliers et animations à destination des enfants ;
- pour l'occasion des fêtes de fin d'année, l'association met en place à Noël des décorations créées par les enfants, diverses animations à destination des enfants ainsi que des marchés nocturnes chaque jeudi du 25 novembre à la mi-janvier.

A cet effet, et afin de garantir le succès de ces temps forts, l'association prévoit de mettre en place des campagnes de communication multicanales, en utilisant tant les biais digitaux que la presse locale (La Montagne).

## 2. Budget prévisionnel

Pour ces animations, l'association prévoit un budget prévisionnel de 7 812,20€ pour la globalité de ses animations de l'année, selon la répartition suivante :

- Achats divers : 3 884€
- Communication : 3 568€
- Mascottes et autres prestations : 360€

Une subvention de 6 882,20€ est sollicitée auprès de la Ville.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'attribuer une subvention de 1 953€ à l'association du Grand Passage Blatin Foch pour ses animations au titre de l'année 2022
- d'autoriser le versement de cette subvention à l'association concernée

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>54</b>	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>54</b>	=	<b>Pour : 54</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint délégué



Didier MULLER